

N° 9/6.07
PREAVIS N° 9/3.07

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE FINANCEMENT D'UN POSTE DE TRAVAILLEUR SOCIAL DE PROXIMITÉ A L'ESPACE-PREVENTION AINSI QUE POUR LA CRÉATION DE TROIS POSTES DE POLICIERS ET D'UN DEMI-POSTE DE SECRÉTAIRE

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Votre commission, composée de Mmes et MM. Benjamin BESSON, Pierre Marc BURNAND, Eric DECOSTERD, Claudine DIND, Marie-France LENDVAI, Arthur MERCIER, Eddy STREIT, Giulio ZENONI et Sylvie MOREL soussignée rapporteuse s'est réunie à deux reprises le jeudi 12 avril 2007 et le mardi 8 mai 2007, M. BESSON n'ayant pas participé à notre première séance.

Nous remercions Mme Nuria GORRITE, municipale de la Jeunesse, de la Sécurité Sociale et des espaces publics, MM. Denis PITTET, municipal de la Sécurité publique et de la protection de la population, Eric VORUZ municipal de l'Administration Générale, culture et administration scolaire, ainsi que Mme Edith CORBAZ, Cheffe de service de l'Administration scolaire, MM. Daniel VOUILLAMOZ, chef de service Jeunesse et Sécurité Sociale, Gérard MAGNIN, travailleur social de proximité en prévention de dépendances à l'Espace prévention pour la région, Hervé BAER, premier lieutenant à la Police municipale de Morges, et Mme Marie-Pierre BURNET, stagiaire à la commune de Morges et rédactrice du préavis N° 9/3.07, pour leurs explications très complètes et détaillées. Toutes ces personnes sont aussi membres de la Commission Intérêt et Soutien Jeunesse qui a largement travaillé et contribué à la réflexion qui sous-tend ce préavis.

1 PRÉAMBULE ET HISTORIQUE

En réponse à une prise de conscience politique des problèmes de la jeunesse suscitant différentes motions, ainsi qu'à un désir des acteurs de l'école d'une mise en commun des divers intervenants concernés par cette problématique afin de mieux répondre à une augmentation des incivilités dans le cadre scolaire, plusieurs actions ont été entreprises qui ont débouché en 2001 à une Commission consultative municipale nommée "Intérêt et Soutien Jeunesse".

Cette commission se compose de représentants du domaine scolaire obligatoire et post-obligatoire, de la police, des intervenants auprès de la jeunesse (Couvaloup 12, TSP...), de jeunes, de représentant parent et des municipaux concernés.

Elle a déjà mis sur pied plusieurs projets comme la médiation par les pairs, la création d'AMAC, l'Action Courte-Echelle et l'action Apprendre l'Ecole. Le préavis municipal étant très fourni sur l'historique et les activités de la Commission ISJ, nous renvoyons les Conseillers communaux à celui-ci pour de plus amples renseignements.

La "Photographie" faite par Rel'Aids sur la situation de la commune en matière de prévention, jeunesse et incivilité a mis en exergue deux visions différentes de la perception de la violence liée à la jeunesse en ville de Morges :

1. de la part des jeunes une tendance à minimiser

2. de la part des adultes une tendance à surenchérir.

La "réalité" semble être entre les deux, montrant une légère recrudescence de certains phénomènes liés à la violence et à la délinquance juvénile (= le "degré" de violence est plus élevé) et aussi différentes structures de prévention bien présentes et efficaces, mais encore insuffisantes.

Un groupe de travail de la Commission Intérêt et Soutien Jeunesse s'est donc consacré à une réflexion sur ce qu'il était possible et souhaitable de faire en Ville de Morges pour prévenir et désamorcer les situations critiques. Les échanges au sein du groupe, puis entre les membres du groupe et la Commission ISJ ont fait ressortir que l'option convenant le mieux à notre ville serait de renforcer l'aspect prévention/éducation, ce qui se concrétiserait par l'engagement d'un Travailleur Social de Proximité rattaché à l'Espace-Prévention Morges-Aubonne, ainsi que par la création d'une cellule de crise permanente de coordination regroupant les représentants des principaux acteurs professionnels concernés en plus de la Commission Intérêt et Soutien Jeunesse qui continue son travail.

La prévention passe par l'éducation et la mise sur pied d'un réseau d'intervenants en matière d'écoute, d'animation, de suivi et de soutien, mais aussi par une police de proximité qui en couvrant efficacement le territoire peut mieux prévenir les incivilités, diminuer le sentiment d'insécurité de la population et réprimer efficacement lorsque cela s'avère nécessaire.

Actuellement, les effectifs de la Police municipale ne permettent pas d'avoir une réelle police de proximité, la Police de Morges se trouve de fait trop souvent à réagir dans l'urgence. C'est donc dans le but d'avoir une réelle police de proximité, qui circulerait à pied et à vélo, que le préavis propose la création de trois postes de policier supplémentaires.

Le Service de police connaît aussi ces derniers temps une surcharge de travail administratif qui finit par être dévolu à des policiers, afin de remédier à cela le préavis propose la création d'un demi-poste de secrétaire.

2 TRAVAILLEUR SOCIAL DE PROXIMITE

Le travailleur social de proximité sera engagé par l'Espace-Prévention région Morges-Aubonne qui a toutes les compétences nécessaires en la matière, il ne fera pas partie de l'effectif de la commune qui aura un contrat de prestation avec l'Espace-Prévention. Cet élément facilitera d'autant plus la collaboration avec M. Magnin et l'Espace-Prévention.

Le travailleur social aura la possibilité de travailler dans les préaux scolaires d'autant plus que son travail se fera aussi en collaboration avec les écoles.

M. Magnin travaille essentiellement sur l'aspect prévention des dépendances; il travaille dans plusieurs communes et consacre environ 20 % de son temps à Morges. Il est passablement mobilisé par les problématiques d'abus d'alcool ou autres produits psychotropes en soirée et travaille surtout au niveau du groupe. Le nouveau travailleur social sera entièrement affecté à la Ville de Morges et son travail sera plus d'ordre individuel.

Plusieurs commissaires ont relevé l'important cahier des charges (se reporter au préavis municipal) du travailleur social et s'inquiétaient de savoir si un seul homme ou une seule femme pourrait répondre à ce cahier des charges. Il nous a été répondu tout d'abord que concernant la permanence, elle n'est pas assurée entièrement par les travailleurs sociaux de proximité mais aussi par les autres membres de l'Espace-Prévention tout à fait compétents pour prendre le relais lors des absences des travailleurs sociaux de proximité.

De plus la personne qui sera engagée aura toutes les compétences et l'encadrement nécessaires pour définir à quels moments quels types d'interventions ou de présence sont les plus utiles. Elle ne réalisera pas le cahier des charges en entier 24 heures sur 24 mais en fonction des problématiques et des besoins du moment. En ce sens, la collaboration avec les différents intervenants s'avère très importante. Il est à noter aussi que la majorité des jeunes de Morges se portent bien et n'ont pas besoin du soutien et de l'encadrement d'un travailleur social.

La police nous confirme qu'elle souhaite aussi cet engagement d'un travailleur social car si à ce jour elle arrive par exemple le plus souvent à éviter que les bagarres entre groupes ne finissent mal, elle n'a pas les moyens d'aller plus loin. Ce n'est pas son rôle de prendre le relais et actuellement il y a un manque à ce niveau. Bien des jeunes ont surtout beaucoup d'énergie et il est important que cette énergie soit redirigée vers des projets et des activités plus constructives, pour cela ils ont besoin d'un soutien qui semble actuellement manquer.

Certains commissaires relèvent que l'éducation est aussi le rôle des parents et se demandent ce qu'il en est. A ce sujet, la majorité des parents répondent à leur rôle, mais de plus en plus de parents semblent parfois démunis, manquent de temps ou de moyens. Plusieurs actions ont été et sont encore entreprises pour soutenir les parents, le Centre de Vie Infantile, les AREMS et les écoles jouent un grand rôle à ce niveau, ce qui au passage augmente d'autant plus leur travail et la nécessité pour eux de nouvelles compétences. Des actions comme "Apprendre l'école" ont aussi comme rôle d'aider les parents dans leurs tâches parentales au niveau de l'école. Mais ce domaine est vaste et les solutions diverses en fonction des situations. En matière d'éducation, il n'y a pas une seule solution et c'est un ensemble d'actions qui semblent à terme apporter les meilleurs "résultats".

3 RENFORCEMENT DES EFFECTIFS DE POLICE POUR UNE POLICE DE PROXIMITE

La Police de Morges affiche la volonté d'être à la fois proche et au service du citoyen, mais l'augmentation, même si elle n'est pas phénoménale, des incivilités, vols, vandalismes, menaces, agressivités et bagarres, ainsi que le durcissement de ces actes, font que les policiers sont actuellement plus réactifs et travaillent surtout dans l'urgence.

Un renforcement des effectifs de police permettrait de renforcer l'orientation sur la prévention. Certains se demandent comment les policiers vont vivre cette orientation plus préventive de leur travail et quelles compétences ils ont en ce domaine. M. Baer relève que lors de la formation des policiers il y a des modules sur la police préventive et de proximité et que le fait de ne pouvoir mettre en pratique ce qu'ils ont appris génère beaucoup de frustration sur l'ensemble du corps de police.

Sur les effectifs, nous précisons que les chiffres présentés dans le préavis municipal proviennent du Commandement des corps de polices respectifs et qu'ils répondaient à la question suivante :

Quel est le nombre de policiers en uniforme en ETP ?

Cette précision est due au fait que les chiffres mentionnés dans divers articles de la presse étaient en contradiction avec ceux du préavis municipal. Nous vous informons donc de la source des chiffres du préavis nous concernant, mais ne pouvons vous informer quant aux sources journalistiques.

Il est aussi soulevé la question de la collaboration avec la gendarmerie. Mais Police 2000 a été abandonnée, 2 motions sur cette problématique ont été discutées au Grand Conseil et actuellement il est plutôt question d'une "police coordonnée". Ainsi, tant l'initiative que ces projets en discussion ne vont pas se mettre sur pied avant quelques années et la Police municipale a besoin de pouvoir améliorer l'aspect proximité de son travail maintenant. Cela fait un moment déjà qu'elle fait face avec un effectif limité. La Police municipale travaille déjà avec la gendarmerie mais, du fait de la loi, chacun a ses propres tâches et son rôle propre, il y a donc des limites à la collaboration. Cependant, il est à noter que les limites budgétaires imposées par le Canton à la gendarmerie ont pour conséquence que celle-ci est en sous-effectif et que c'est surtout la Police municipale qui seconde la gendarmerie, en une année elle intervient une centaine de fois en renfort de la gendarmerie. En ce qui concerne Morges, la gendarmerie ferme ses portes à 17 h jusqu'au lendemain matin, c'est donc la Police municipale qui intervient exclusivement sur le territoire morgien et à la demande de la gendarmerie sur certaines communes de la Couronne morgienne.

Nous avons demandé une description de fonction des postes de policier et de celui du secrétariat que nous annexons au rapport.

La hausse de sentences est due aussi au fait que la commune a repris une partie des tâches administratives des Juges de Paix, cette hausse de sentences et l'augmentation des délits justifient le demi-poste administratif demandé en plus dans ce préavis.

4 CELLULE DE COORDINATION

La cellule de coordination sera une plate-forme de professionnels, elle a pour but d'orienter, de soutenir et de conseiller les services partenaires dans le cadre de leurs actions concrètes. De par sa simple existence, elle renforcera aussi la collaboration inter-professionnelle.

Cette cellule a aussi pour objectif de répondre rapidement et ensemble en cas de crise comme par exemple des bandes de jeunes qui poseraient problèmes dans un quartier.

5 DISCUSSION

C'est à l'unanimité que votre commission soutient l'engagement d'un travailleur social, bien que deux commissaires doutent encore de l'efficacité de la mesure, ils veulent bien tester l'expérience. Certains commissaires se demandent toujours si la charge n'est pas trop lourde, mais finalement tous se rallient à la proposition municipale. Si cette mesure devait s'avérer efficace bien qu'insuffisante l'on pourra éventuellement songer à une augmentation dans l'avenir. D'autant que vis-à-vis des jeunes avoir affaire à une nouvelle personne à la fois semble préférable de l'avis de la majorité de la commission.

Et l'apport supplémentaire d'une police de proximité, à pied ou à vélo devrait contribuer à améliorer la prévention et le sentiment de sécurité de par une visibilité plus grande sur le terrain et les possibilités directes d'intervention et de discussion.

La discussion concernant l'augmentation des effectifs de police a été plus vive et longue, nous n'en relaterons ici que les points qui nous semblent essentiels.

Au vu des descriptions de fonction et des réponses obtenues, plusieurs membres de la commission doutent d'une concrète et réelle mise en œuvre d'une police de proximité de surcroît à vélo. Selon les informations actuelles, il s'avère que les descriptions de fonction de la police ne changent pas, donc on peut se demander s'il y aura vraiment une réaffectation des forces. Par exemple, une redéfinition de la fonction, avec description des lignes directrices actuelles et anciennes donnerait une meilleure idée du changement prévu et rassurerait la commission quant à la réelle volonté d'une police de proximité en partie à vélo, l'achat des vélos ne signifiant pas que l'on va les utiliser.

Certains trouvent aussi que s'il y avait moins d'amendes il y aurait moins de travail administratif. Cependant, d'autres rétorquent que s'il n'y avait plus d'amendes, il n'y aurait plus de places de parc à Morges et que, partant de là, il devient difficile d'être juste et de respecter la loi et d'amender les contrevenants. Nous profitons de l'occasion pour répéter que ce n'est pas la Police municipale qui s'occupe des contraventions de parcage, mais des assistants de police, ce fait étant souvent repris en commission. Cependant, un policier qui voit une entorse à la loi a le devoir et l'obligation d'intervenir et de sanctionner.

Il a aussi été rappelé que ce préavis est le fruit d'un travail de longue haleine fait au sein de la Commission Intérêt et Soutien Jeunesse et qu'il répond à la demande du corps enseignant, des travailleurs sociaux, des parents, des jeunes et de la police.

Signalons aussi que le renforcement des effectifs de police n'est pas une mesure prise uniquement envers les jeunes, mais qu'il s'agit bien de renforcer la protection de l'ensemble de la population. Et que si les mesures prises à travers ce préavis peuvent limiter les problèmes, il restera toujours un quota de problèmes liés à la délinquance, qu'elle soit juvénile ou adulte.

6 CONCLUSION

Suite à ces discussions, votre commission a accepté le présent préavis à la majorité et une abstention.

Vœu :

Au vu des doutes émis quant à la réalisation effective d'une police de proximité pédestre et cycliste, la commission émet le vœu que les Commissions de gestion futures soient particulièrement attentives au changement de méthode de travail de la Police municipale.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à porter aux comptes 2007, le montant de CHF 33'000.00 afin de financer le poste de travailleur social de proximité, ce dès le 1^{er} septembre 2007 ;
2. d'autoriser la Municipalité à porter dès le budget 2008 le montant de CHF 100'000.00 afin de financer le poste de travailleur social de proximité ;
3. d'autoriser la Municipalité à engager le personnel nécessaire, soit 3 EPT police et 0,5 EPT secrétariat, dès le 1^{er} janvier 2008 ;

4. d'autoriser la Municipalité à porter dès le budget 2008 le montant de CHF 453'000.00 afin de financer trois postes de policiers et un demi-poste de secrétaire ;
5. d'autoriser la Municipalité à porter au budget 2008 le montant de CHF 77'500.00 pour la formation, l'équipement, la place de travail et les vélos de policier ;
6. de dire que ce montant sera amorti en règle générale, en 5 ans, à raison, de CHF 15'500.00 par année, à porter en compte dès le budget 2008 ;
7. d'accepter la mise en place d'une cellule de coordination ;
8. de dire qu'il a été répondu au postulat Arthur Mercier et consorts "Etude de la question de la sécurité nocturne dans les rues de Morges" ;
9. de dire qu'il a été répondu à la motion Claudine Dind "Pour une police de proximité, pourquoi pas des agents à vélos ?".

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

S. Morel

Annexes : ment.

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 6 juin 2007.